



LA CELEBRE STATUE DE VOLTAIRE PAR HOUDON

(Original en terre cuite Musée Voltaire-
Les Délices à Genève)

(1) Délibérations de la Société Populaire, No 2, 1802, p. 101.
 (2) Délibérations de la Société Populaire, No 2, 1802, p. 101.
 (3) Délibérations de la Société Populaire, No 2, 1802, p. 101.

L' IDEOLOGIE DE VOLTAIRE

- 1 - Voltaire n'a pas le prestige philosophique de Montesquieu ou de Rousseau. Un nombre impressionnant de travaux lui sont consacrés, mais il n'a pas suscité la même passion critique que ne l'a fait Rousseau. L'abondance des communications et des colloques consacrés cet été à ce dernier est à cet égard révélatrice.
- 2 - D'autre part, il est parfois difficile de distinguer ce qui appartient en propre à Voltaire et ce qui est l'expression de la "philosophie des lumières" en général. Voltaire étant aussi, nous semble-t-il, un vulgarisateur génial. Vouloir étudier "l'idéologie" de Voltaire, c'est peut-être évoquer toute une génération d'hommes ; ces bourgeois intellectuels et militants qui voulaient acquérir le pouvoir politique.
- 3 - Il convient de remarquer chez Voltaire l'absence d'une grande oeuvre de philosophie politique comparable à l'Esprit des Lois ou au contrat social. A cet égard, l'opposition traditionnelle entre Voltaire et Rousseau demeure fondée. Rousseau théorise non seulement par goût de la métaphysique, mais parce qu'il estime qu'on ne peut agir efficacement dans le domaine politique sans passer par une phase théorique. Il est intéressant de rappeler à ce propos, la méthode utilisée par Rousseau dans le Discours sur l'Origine de l'Inégalité, et dans l'Emile, afin de montrer l'incompréhension dont a fait preuve Voltaire à l'égard de Rousseau. Celui-ci a recours à la méthode hypothético-déductive pour remonter à ce que Starobinski a justement appelé un degré 0 de la culture ; cette méthode permet à Rousseau de retrouver la "nature" de l'homme. Le concept de nature est, chez Rousseau, hypothétique et régulateur : Hypothèse métaphysique, nécessité méthodologique qu'il utilise dans plusieurs oeuvres. Voltaire refuse absolument de prendre en considération une telle démarche intellectuelle et nous verrons que le concept de "nature" a chez lui un sens bien différent. Voltaire ne croit qu'aux faits évidents, au "bon sens". Mais que faut-il entendre par "bon sens" ?
- 4 - Ce sont les événements de l'actualité récente qui suscitent la verve de Voltaire et l'incitent à agir. Voltaire est un extraordinaire lutteur. Après 1761, il part en guerre contre l'Infâme, menant une véritable croisade contre le pouvoir religieux et politique.
Voltaire, nous semble-t-il, manifeste ici son originalité.

Dans le combat qu'il mène avec ardeur, il diffère des autres philosophes par l'étendue de ses critiques et par la stratégie qu'il adopte.

- a) Il diffère de Diderot par l'étendue de ses critiques. Le dernier inclut le souverain dans la pantamine des guerres (Le Neveu de Rameau). Pour Diderot, le combat contre la religion et le pouvoir est radical, alors que Voltaire croit fortement à la nécessité d'un maître unique, seul recours contre les tyrannies subalternes.
- b) Il diffère également de Diderot et du groupe matérialiste, par la stratégie qu'il adopte. Voltaire cherche constamment le compromis avec le pouvoir, afin de puiser ses amis fidèles aux postes de responsabilité. Ceux-ci devant mener par la suite la lutte philosophique. C'est ainsi que pour arriver à ses fins, Voltaire usa de son expérience de courtisan auprès de Choiseul et du Maréchal de Richelieu. Diderot et ses amis qu'on appelle parfois le groupe matérialiste, critiqueront sévèrement cette stratégie.

Avant d'étudier l'idéologie de Voltaire, il convient d'essayer de définir ce mot surchargé de significations multiples. Dans son Histoire des Idéologies, F. Châtelet donne la définition suivante :

" est qualifié d'idéologie le système plus ou moins cohérent, d'images, d'idées, de principes éthiques, de représentations globales et aussi de gestes collectifs, de rituels religieux, de structures de parenté, de techniques de survie (et de développement), d'expressions que nous appelons maintenant artistiques, de discours mythiques ou philosophiques, d'organisation des pouvoirs, d'institutions et des énoncés et des forces que celles-ci mettent en jeu, système ayant pour fin de régler au sein d'une collectivité, d'un peuple d'une nation, d'un Etat, les relations que les individus entretiennent avec les leurs, avec les hommes étrangers, avec la nature, avec l'imaginaire, avec le symbolique etc ... etc ... Une idéologie apparaît donc comme une configuration de ces divers aspects".

Cette définition, trop étendue selon nous, est donc à peu près synonyme de vision ou conception du monde. Une deuxième signification, de tradition marxiste restreint cette définition en mettant l'accent sur les notions d'illusion et de compensation. Parmi les sens que Marx a donné au mot "idéologie" on peut relever celui-ci : présenter des intérêts d'une classe sociale comme l'expression de valeurs universelles, indépendante de tout lien matériel.

On verra que le concept de "loi naturelle" ainsi que l'expression "raison universelle" peuvent être étudiés à la lumière de cette définition. Il ne convient pas néanmoins de considérer le discours idéologique comme un simple reflet de l'infrastructure socio-économique. "L'effet" idéologique a un rôle actif. L'idéologie donne un sens à l'expérience vécue, elle est, grâce à l'espoir qu'elle traduit, le moyen par lequel un groupe social peut se reconnaître et agir efficacement. L'idéologie a un pouvoir inventif et conquérant. L'exemple de Voltaire le montrera constamment. Enfin le mot "idéologie" peut aussi désigner l'élaboration doctrinale qu'établit un "idéologue" pour justifier les intérêts d'un groupe ou

I) LES PRINCIPES DE BASE DE L'IDÉOLOGIE VOLTAIRIENNE

1) Voltaire exprime l'idée que la vérité finit toujours par resplendir aux yeux des hommes éclairés qui forment une véritable aristocratie intellectuelle. En revanche les esprits aveuglés par le "fanatisme" et le démon métaphysique sont condamnés à demeurer dans les ténèbres. Cet a priori fonde, dans une certaine mesure, une philosophie de l'Histoire. Cette élite représente en effet les phares qui ont éclairé plus ou moins le passé : sages de l'Antiquité, savants raisonnables pendant les périodes de barbarie, certains grands rois comme Henri IV et Louis XIV. Les grands esprits participent d'une essence commune. Ils ont une fin semblable dans les pouvoirs de la raison, ils ont le désir sincère d'atteindre la vérité. Sur ce point, leur honnêteté intellectuelle ne peut être mise en doute. Voltaire en conclut que le bilan de leur action est toujours positif.

2) La vérité qu'ils recherchent ne peut être que simple et claire. C'est ainsi que pour Voltaire la grâce efficace et la grâce suffisante sont par exemple des concepts privés de signification, car les notions qu'ils désignent sont obscures. Or dans le domaine abordé, à savoir celui de la croyance, l'homme n'a besoin que de principes simples et clairs. Nécessité fait loi. L'Être suprême ne peut avoir voulu que l'homme ait à déchiffrer des énigmes. Les querelles des théologiens sont vaines, parce que la raison ou encore le "bon sens" nous disent que les principes premiers sont immédiatement compréhensibles. Il convient de noter, à ce propos, la valeur que revêt l'ironie voltairienne, arme privilégiée du conteur. Voltaire ne dit jamais la "vérité", dans ses contes. Celle-ci surgit en quelque sorte d'une disproportion entre deux faits présentés. L'ironie consiste à fournir la preuve par l'absurde de l'existence d'une vérité, simple, obscurcie par des esprits tortueux et de mauvaise foi ; on peut citer, parmi de nombreux exemples, cet extrait du chapitre VI de Candide. L'absurdité des mesures dictées par les tribunaux de l'Inquisition est manifeste. Point n'est besoin d'une démonstration pour condamner ces pratiques et l'idéologie de ceux qui les prescrivent : "Après le tremblement de terre qui avait détruit les trois quarts de Lisbonne, les sages du pays n'avaient pas trouvé un moyen plus efficace pour prévenir une ruine totale que de donner au peuple un bel auto-da-fé : il était décidé par l'université de Coïmbre que le spectacle de quelques personnes brûlées à petit feu, en grande cérémonie, est un secret infailible pour empêcher la terre de trembler. On avait en conséquence saisi un Biscayen convaincu d'avoir épousé sa commère, et deux portugais qui en mangeant un poulet en avait arraché le lard ... Le même jour la terre trembla de nouveau avec un fracas épouvantable".

II) VOLTAIRE HISTORIEN

L'Histoire permet à Voltaire de vérifier le bien fondé des principes que nous venons d'analyser. Les preuves historiques que ses idées ne sont pas de chimères métaphysiques. Le problème essentiel est alors celui de la méthode. Peut-on tirer un enseignement de l'Histoire si les faits rapportés ont été déformés par des esprits partiaux ou fanatiques ? Quels faits doit-on privilégier ? Quelles sont les bases d'une méthode rationnelle ?

Dans deux ouvrages fondamentaux (Le Siècle de Louis XIV - 1751 et l'essai sur les moeurs 1756), Voltaire adopte une conception radicalement nouvelle de l'histoire. L'histoire au sens moderne du mot n'existe pas encore au XVIIIe siècle. La plupart des explications reposent sur le miracle et les desseins de Dieu. Le finalisme de Bossuet continue de triompher dans l'histoire officielle. On sait que pour ce dernier, l'histoire est la démonstration éclatante de la providence divine. (Discours sur l'Histoire universelle - 1681), Voltaire au contraire, épris de rationalité, cherche à étudier ce qu'il appelle les "moeurs". Il est le premier à faire, dans une certaine mesure une histoire matérialiste, en ce sens qu'il place toujours la prospérité matérielle dans une dépendance étroite des causes morales. Voltaire tente d'évaluer le revenu national de la France au XVIIIe siècle, en tenant compte de la dépréciation de la monnaie. Il mesure les progrès du niveau de vie, d'après les signes extérieures de richesse qu'il appelle le "luxe", et il pense que ce luxe ne peut exister sans le "génie" des français, c'est-à-dire le travail et l'esprit d'initiative. Il y a donc une interaction entre le "luxe" et le "génie". Cette conception de l'histoire nous semble révolutionnaire.

"Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume en 1683 ; et il y en avait environ douze cents en 1730, de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire sous le ministère du Cardinal de Fleury fut presque le double (1) du numéraire du temps de Colbert. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un bème plus riche en espèces circulantes depuis la mort de Colbert. Elle l'est beaucoup davantage en matières d'argent et d'or, travaillées et mises en oeuvre pour le service et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690 ; et en 1730, on en possédait autant que d'espèces circulantes ... A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe, on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela est le fait d'un travail ingénieux, encore plus que de la richesse".

Dans le siècle de Louis XIV, Voltaire étudie avec minutie les inventions techniques, sources de "luxe". Il tient compte de l'inflation monétaire, de la fiscalité, de la démographie. Par là même, Voltaire est le précurseur des méthodes historiques les plus modernes.

(1) "Le double" en valeur nominale : ce qui signifie qu'en valeur réelle le franc de Fleury valait la moitié du franc de Colbert.

Voltaire annonce l'histoire économique, l'histoire démographique, on pourrait même voir chez cet historien des "moeurs" le précurseur des historiens contemporains qui explorent le domaine des "mentalités collectives". Pourtant comme le dit R. Barthes "Voltaire découvre l'histoire, mais la vie", manifestant par là un aspect caractéristique de l'idéologie bourgeoise. Sa méthode est pour une large part révolutionnaire, mais l'histoire apparaît à ses yeux comme un tissu d'atrocités incohérentes, comme une série de hasards. Quant aux lois qu'ils discernent, elles sont éternelles et apparaissaient déjà à la lumière "naturelle" du sage.

L'universalité de la loi morale que Voltaire appelle "loi naturelle" se substitue, dans une certaine mesure, à l'idée de providence. N'est-ce pas réintroduire un principe transcendant ? L'histoire vérifie le bien-fondé d'un principe universel a-historique.

Le concept de "loi naturelle" fait problème au XVIIIe siècle. J. Ehrard l'a analysé avec pertinence dans "l'idée de nature en France à l'aube des lumières".

Il montre qu'on commence à s'interroger sur l'idée de religion révélée au début du XVIIIe siècle. Lafitau cherche à démontrer, en 1724, que toutes les religions dérivent d'une même tradition. Il suggère l'existence d'une mystérieuse révélation primitive. Voltaire s'intéresse vivement au problème de l'origine et de la diversité des religions. René Pimeau dans sa thèse sur la Religion de Voltaire a montré que Voltaire, en particulier pendant la période de Cirey en compagnie de Madame du Châtelet, fait d'immenses lectures d'oeuvres religieuses : il lit et relit la Bible, il s'intéresse aux religions de l'Inde et de la Chine. Sa réflexion dans le domaine religieux, l'amène à combattre l'idée d'une révélation primitive. Il conclut à la diversité des religions et des rites, mais à l'universalité de la loi morale. Les rites et les dogmes sont divers et contradictoires, la loi morale est rationnelle, universelle et immuable. C'est pourquoi dans l'Essai sur les moeurs, il glorifie les peuples qui privilégient la loi morale au détriment des dogmes. Il proclame son admiration pour les dix commandements des brachmanes en Inde :

"Les dix commandements font pardonner tous les rites ridicules. On voit évidemment que la morale est la même chez toutes les nations civilisées, tandis que les usages les plus consacrés chez un peuple paraissent aux autres ou extravagants ou haïssables. Les rites établis divisent aujourd'hui le genre humain, et la morale les réunit".

Il admire les Chinois : "Point de prodiges, nul homme qui ne se dise demi-Dieu, comme chez les Egyptiens et chez les Grecs". L'exemple des Japonais, lui permet de dissiper un certain nombre d'idées qu'il juge fausses "Le royaume borne notre continent, comme nous le terminons du côté opposé. Je ne sais pourquoi on a appelé les Japonais nos antipodes en morale ; il n'y a point de pareils antipodes parmi les peuples qui cultivent leur raison ... Leurs principaux commandements, qu'ils appellent divins, sont précisément les nôtres. Le mensonge, l'incontinence, le larcin, le meurtre, sont également défendus : c'est la loi naturelle réduite en préceptes positifs".

Dès lors les grands sages seront ceux qui ont su pratiquer cette vertu naturelle au cours des périodes les plus sombres de l'histoire. Il y a pour Voltaire, des martyrs de la loi naturelle. Par exemple, Zwingle, condamné et exécuté par les catholiques :

"Le fameux Zwingle en établissant sa secte, avait paru plus zélé pour la liberté que pour le christianisme. Il croyait qu'il suffisait d'être vertueux pour être heureux dans l'autre vie, et que Caton et Saint-Paul, Numa et Abraham jouissaient de la même béatitude".

Zwingle était un curé qui s'était mis à la tête de l'armée protestante qui contrôlait, en Suisse, le canton auquel il appartenait. Il peut sembler curieux que Voltaire choisisse un protestant du XVIe siècle fanatique, comme héros et martyr de la loi naturelle. En fait, il veut montrer que Zwingle était resté fidèle à la vertu et à l'esprit de son peuple. Sa position était, malgré les apparences, défensive.

L'histoire est alors envisagée en fonction du respect ou du non-respect de la "loi naturelle". Au Moyen-Age et au XVIe siècle, la loi naturelle est violée. Le Moyen-Age est une période de barbarie, éclairée seulement par la présence de quelques grands esprits. Sous Louis XI, "la barbarie, la superstition, l'ignorance couvraient la face du monde excepté en Italie" (Essai sur les mœurs)

L'existence de la loi naturelle impose la nécessité d'une religion naturelle. Celle-ci doit être facile à établir, puisque les mêmes principes moraux existent chez tous les peuples, malgré des différences de détail. Dans le Dialogue entre Ariste et Acrotal (1761). Ariste qui défend l'esprit philosophique dit à son interlocuteur :

"Ne sentez-vous pas que ce qui est juste, clair, évident est éternellement respecté de tout le monde, et que des Chimères ne peuvent pas toujours, s'attirer la même vénération".

Les chimères ce sont les idées qui sous-tendent les dogmes. Ceux-ci ont pu naître à cause des "charlatans", c'est-à-dire les prêtres qui ont abusé la "populace" "enthousiaste" (mot péjoratif chez Voltaire). Le Dîner du Comte de Boulainvilliers fait un rapprochement entre les Convulsionnaires de Saint-Médard, les huguenots des Cévennes, les Quakers anglais. Tous ces esprits sont abusés par leur passion aveugle. Ils ont oublié la "loi naturelle" et ne peuvent pas connaître les bienfaits de la "religion naturelle". Rappelons que l'idée de "religion naturelle" est un lieu commun de la pensée des lumières. Elle apparaît déjà en 1739 chez Muralt, elle existe aussi chez Montesquieu. Dans le passage suivant, Montesquieu donne à la "religion naturelle" un fondement rationnel, qui est déjà voltairien : "Il n'est pas impossible d'attaquer une religion révélée, parce qu'elle existe par des faits particuliers et que les faits peuvent être une manière de dispute. Mais il n'en est pas de même de la religion naturelle : elle est tirée de la nature de l'homme dont on ne peut disputer et du sentiment intérieur dont on ne peut disputer encore". (Lettre à Waburton - 1754)

Double fondement de la "religion naturelle" : à la fois rationnel et apodictique. La légitimité s'appuie sur la reconnaissance rationnelle de la "nature humaine" et sur "le sentiment intérieur" qui est une sorte d'évidence première s'imposant à la conscience. Ainsi la religion naturelle tire sa force de son universalité et de son intemporalité : sa définition échappe aux controverses puisque d'une part elle peut être reconnue et respectée par des peuples appartenant à des civilisations totalement différentes et que, d'autre part, elle n'est pas soumise aux changements de l'Histoire. La loi naturelle et sa conséquence logique, la religion naturelle, sont donc les principes dont l'évidente clarté doivent confondre les tenants de l'Ancien Régime, aveuglés par leurs préjugés. Se pose alors le problème essentiel. Qui va donner un contenu positif à cette forme vide qu'est la "loi naturelle" ? Et une fois défini ce contenu positif qui va veiller au respect de la loi naturelle ? Tous les hommes disposent en principe d'une raison critique, mais sont-ils capables de participer à la définition et au contrôle de la loi ?

III - L'IDÉOLOGIE LIBÉRALE

Voltaire ne donne pas toujours le même sens à l'expression "loi naturelle". Le fait même que ce concept ait un sens quelque peu flottant est significatif pour qui étudie l'idéologie de Voltaire. Il semblerait que le mot se charge d'un contenu de plus en plus positif, au fur et à mesure que Voltaire accomplit son oeuvre militante. "Loi naturelle" qui, dans les oeuvres historiques, renvoie le plus souvent à la "vertu naturelle", est très souvent synonyme d'instinct social dans les oeuvres postérieures à 1760. "Ceux qui fourniront le plus de secours à la société seront donc ceux qui suivront la nature de plus près" écrit Voltaire dans le 7e entretien d'A.B.C. (1768). Rappelons que chez Montesquieu déjà, l'expression signifie "bienfaisance, altruisme".

Quelles conditions rendent possible l'application effective de la loi naturelle ? Cette question met en évidence l'ambiguïté du concept de "nature" au XVIIIe siècle. J. Ehrard dans son ouvrage sur l'idée de nature et Robert Mauzi dans sa thèse sur l'idée de bonheur au XVIIIe siècle ont chacun mis l'accent sur cette ambiguïté. Le mot "nature" renvoie à une essence intemporelle, comme nous l'avons vu en étudiant les oeuvres historiques, tout en exprimant l'idée d'un perfectionnement de la Raison. La nature humaine se réalise pleinement grâce à une lente et difficile élévation vers la "civilisation". Pour que la "loi naturelle" puisse s'exercer pleinement, il faut que le développement des arts (= techniques) ait atteint un niveau suffisant.

"Tous les arts, à la vérité n'ont pas été poussés plus loin que sous les Médicis, sous Auguste et sous Alexandre, mais la raison humaine en général, s'est perfectionnée" (Le siècle de Louis XIV - 1739)

Il convient aussi que les propriétés soient respectées. Cette condition est fondamentale : "Plus les arts seront cultivés et les propriétés respectées, plus la loi naturelle sera observée" (Entretiens chinois) 1770.

Voltaire érige clairement en principe universel, l'idéal revendiqué par la classe possédante. Pour Rousseau, la propriété est un "droit naturel", il est un corollaire du droit à l'existence (Contrat social I,9). Pour Voltaire, au contraire, l'opposition entre possédants et non possédants est une nécessité d'ordre économique. C'est même cette dichotomie qui rend possible le "progrès" et qui par conséquent permet à la "loi naturelle" de se réaliser pleinement. Ainsi Voltaire justifie l'inégalité de condition comme un fait "naturel". Le "bon sens" observe en effet, selon lui, que la rareté des biens est une donnée de fait. Les biens n'étant pas en proportion des besoins, il s'en suit nécessairement une lutte pour s'approprier les biens.

"Il est vrai que si ... toutes les forêts, toutes les plaines étaient couvertes de fruits nourrissants et délicieux, il serait impossible, injuste et ridicule de les garder". Article Homme (Dictionnaire philosophique-1764)

Cette inégalité est heureusement bénéfique car elle est un puissant facteur d'enrichissement pour la communauté tout entière. Ainsi Voltaire écrit dans l'article Egalité du Dictionnaire philosophique :

"Le genre humain tel qu'il est ne peut subsister, à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout".

Il est en effet nécessaire qu'une classe d'hommes livre sa force de travail au propriétaire bourgeois. Le "prolétariat" devra être pauvre, mais non réduit à la misère.

"La prétendue égalité des hommes, que quelques sophistes mettent à la mode, est une chimère pernicieuse. S'il n'y avait pas trente manoeuvres pour un maître, la terre ne serait pas cultivée. Quiconque possède un char à bras a besoin de deux valets et de plusieurs hommes de journée. Plus il y aura d'hommes qui auront besoin de leurs bras pour toute fortune, plus les terres seront en valeur. Mais pour employer utilement ces bras, il faut que les seigneurs soient sur les lieux" Article Fertilisation Dictionnaire philosophique.

De plus le propriétaire est seul capable d'inventer de nouvelles techniques car il possède les ressources financières nécessaires. Il faut donc que ces conditions soient réunies pour que le génie inventif d'une nation puisse s'exercer pleinement. Si l'inégalité de condition est une nécessité naturelle et un facteur de progrès, l'inégalité fiscale (que Voltaire condamne) a, elle aussi, une conséquence positive : elle alimente le commerce de luxe. Le "luxe" est en effet l'attribut essentiel, selon Voltaire, de la "civilisation". Il distingue soigneusement le "luxe" du "faste" qui est démonstration tapageuse et immodérée, le luxe, est à peu près synonyme de "signes extérieurs de richesse" il est le reflet exact de la prospérité, le signe transparent que la population n'est pas asservie aux besoins.

Enfin Voltaire étudie le cas de ceux qui sont exclus de la prospérité matérielle. Ceux qui sont réduits à une misère totale se trouvent dans une situation qui n'est pas conforme à la "loi naturelle". En effet, ceux-ci ne peuvent plus réaliser leur instinct social (naturel), ils sont privés du "droit naturel" d'être des agents économiques. Les véritables "sauvages" ce ne sont pas les hottentots ou les algonquins, mais les paysans d'Europe.

"Entendez-vous par sauvages des rustres vivant dans des cabanes avec leurs femmes et quelques animaux, exposés sans cesse à toute l'intempérie des saisons : ne connaissant que la terre qui les nourrit, et le marché où ils vont quelquefois vendre leurs denrées pour y acheter quelques habillements grossiers ; parlant un jargon qu'on n'entend pas dans les villes ; ayant peu d'idées et par conséquent peu d'expressions ; soumis, sans qu'ils sachent pourquoi à un homme de plume, auquel ils portent tous les ans la moitié de ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front ; se rassemblent, certains jours, dans une espèce de grange pour célébrer des cérémonies où ils ne comprennent rien, écoutant un homme vêtu autrement qu'eux et qu'ils n'entendent point ; quittant quelquefois leur chaumière lorsqu'on bat le tambour, et s'engageant à s'aller faire tuer dans une terre étrangère, et à tuer leurs semblables, pour le quart de ce qu'ils peuvent gagner chez eux en travaillant ? Il y a de ces sauvages là dans toute l'Europe. Il faut convenir surtout que les peuples du Canada et les Cafres, qu'il nous a plu d'appeler sauvages, sont infiniment supérieurs aux nôtres. Le Huron, l'Algonquin, l'Illinois, le Cafre, le Hottentot, ont l'art de fabriquer eux-mêmes tout ce dont ils ont besoin, et cet art manque à nos rustres. Les peuplades d'Amérique et d'Afrique sont libres, et nos sauvages n'ont pas même l'idée de la liberté".

Voltaire fait ici un usage ironique du mythe du bon sauvage. Les vrais sauvages, ce sont les paysans. Or ceux-ci ne sont les dépositaires d'aucune pureté primitive, ils n'expriment pas une moralité, préservée de la corruption des villes, comme pourrait le laisser supposer une interprétation bucolique ou rousseauiste. Véritables sous-hommes réduits à l'animalité, asservis par leurs besoins, condamnés à une arriération culturelle, ils démontrent par leur existence, que la "loi naturelle" ne peut s'exercer si un minimum d'aisance matérielle n'est pas assuré.

Dans ces conditions, les seuls qui peuvent réaliser des progrès économiques, et par conséquent améliorer le sort des catégories déshéritées, sont les possédants. La "loi naturelle" sera exercée par les propriétaires et analysée par les philosophes. Les derniers particulièrement nombreux à l'avènement de la "civilisation" (XVIIe et XVIIIe siècles), sont auparavant des météores jaillis des désordres de l'histoire.

L'influence de Voltaire sur la pensée libérale de la fin du XVIIIe et du XIX siècles nous semble à cet égard décisive. Gérard Mairet écrit dans son article "Le libéralisme: présupposés et significations" (F. Châtelet, Histoire des Idéologies) Tome III - p. 149

"Le thème sacré de la propriété privée comme droit naturel et comme liberté est à l'origine de l'idéologie moderne de l'Etat et particulièrement du libéralisme politique".

Si nous donnions à cette étude de plus grandes dimensions, il faudrait montrer que le philosophe anglais Locke est sans doute le véritable fondateur du libéralisme politique. Mais l'importance que Voltaire accorde à la propriété privée dans ses rapports avec la liberté naturelle et la loi naturelle font de lui, un des grands théoriciens du libéralisme. L'influence qu'il a exercé sur les penseurs libéraux de la fin du XVIIIe et du XIXe siècles est considérable, comme le montre Gérard Mairet, la séquence Etat-propriété,- liberté est le présupposé essentiel de la pensée libérale. Pour Benjamin Constant par exemple, la propriété fonde la capacité politique, c'est-à-dire que par elle l'homme se métamorphose en citoyen "La propriété seule fournit le loisir indispensable à l'acquisition des lumières et la rectitude du jugement. Elle seule donc rend les hommes capables de droits politiques". (1817).

C'est en effet à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle que le problème de la réalisation effective de "la loi naturelle" est résolu. Qui va garantir l'exercice réel de la liberté naturelle ?

Adam Smith répond clairement à la question que nous avons soulevée "le système simple et facile, de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt et de porter où lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans

s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières et pour l'accomplissement convenable de laquelle il n'y a aucune sagesse humaine ni connaissance qui puissent suffire, la charge d'être le surintendant des particuliers, de les diriger vers des emplois les mieux assortis à l'intérêt général."

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations 1776

C'est donc l'Etat qui est le gardien de la liberté "naturelle". Sa mission consiste alors à favoriser le jeu "naturel" de l'échange social. Ce qui suppose une véritable harmonie préétablie. Ce type de discours n'a-t-il pas des résonances dans une époque plus récente ? On rétorquera que l'Etat libéral d'aujourd'hui ne se prive pas d'intervenir, mais l'esprit n'est-il pas toujours le même ? Cet interventionnisme ne contredit nullement l'idéologie libérale : le plan n'a-t-il pas pour objet d'aider la "nature", mais ceci nous entraînerait en dehors des limites d'un exposé d'histoire ...

Il convient, selon nous, de relier l'étude des idées de Voltaire dans le domaine judiciaire, à celui du libéralisme défini par la séquence propriété-Etat-liberté. L'ardeur avec laquelle Voltaire s'est attaqué au système juridique et judiciaire d'Ancien Régime est bien connue: les procès, les condamnations iniques pour "impiété", semblent connaître une recrudescence dans les vingt dernières années de l'Ancien Régime. Le "fanatisme" semble vouloir donner un dernier assaut avant de succomber. Cet état de fait exalte l'ardeur polémique de Voltaire, plonge l'homme d'action dans une activité trépidante. Il n'est évidemment pas question de suspecter l'élan généreux de Voltaire, tous les ouvrages critiques ont évoqué l'histoire de ses lettres héroïques, dans ce domaine. Mais on a moins insisté sur le fait que l'attitude de Voltaire n'est pas seulement un cri du coeur contre l'inhumanité des supplices et l'intolérance des juges. Ses réactions devraient être étudiées à la lumière d'une situation économique et sociale nouvelle qui apparaît dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

La plupart des historiens (Mandrou, Leroy-Ladurie, Chaunu) ont récemment montré que la IIe moitié du XVIIIe siècle connaît une hausse générale du niveau de vie, une forte croissance démographique, une multiplication des richesses et des propriétés (ceci en dépit des crises conjoncturelles). Cette situation crée des illégalismes nouveaux qu'il convient de prendre en compte, si l'on veut comprendre les idées des philosophes des lumières et en particulier de Voltaire dans le domaine judiciaire.

"La liquidation physique ou la dislocation institutionnelle des grandes bandes ... laisse après 1755 le champ libre à une délinquance anti-propriété qui s'avère désormais individualiste ou qui devient le fait de tout petits groupes composés de tire-gants, leur effectif ne dépassant pas quatre personnes".

(Le Roy Ladurie Contrepoint 1973)

C'est dans ces conditions que va naître une nouvelle façon de punir que Michel Foucault a appelée "la punition généralisée" (Surveiller et punir). Vouloir un système pénal plus juste, c'est aussi pour les juristes philosophes revendiquer un système plus fonctionnel et mieux adapté aux illégalismes nouveaux. La critique des supplices à laquelle une grande partie de l'oeuvre de Voltaire est consacrée, doit être étudiée à la lumière de cette situation nouvelle. Comme l'a montré M. Foucault, la fonction du supplice était essentiellement destinée à réactiver la toute puissance royale ; elle était la manifestation éclatante de la force du monarque, au lieu d'être une peine proportionnelle au délit.

Spectacle organisé par un rituel complexe, destiné à montrer l'écrasement du corps supplicié, et par conséquent la nullité de celui qui était toujours plus ou moins considéré comme un révolté ayant tenté de défier le pouvoir. Or Voltaire lutte précisément contre cette mise en scène de la violence légale, c'est cette "théâtralisation" qu'il accable de ses sarcasmes.

Pour lui, une semblable démonstration, est l'expression d'un pouvoir qui cherche à s'imposer en frappant l'imagination du peuple crédule et "enthousiaste". Offrir de tels spectacles c'est plonger le peuple dans la crainte, mais c'est aussi flatter les instincts de la "canaille" et risquer de réveiller un illégalisme potentiel. Offrir des supplices en spectacle, c'est donner libre cours à des forces incontrôlables, c'est donc mettre en péril la loi naturelle. A ce système, en conformité avec l'esprit d'un juriste comme Beccaria (Traité des délits et des peines), Voltaire propose une nouvelle économie du pouvoir de punir : un pouvoir unique, homogène, rationnel qui soit susceptible d'individualiser les peines.

Dans tous les domaines que nous avons étudiés, Voltaire cherche à opposer au tissu contradictoire des apparences, aux désordres causés par l'imagination des hommes, la rationalité et la fixité de la loi. L'étude du concept de "loi naturelle" nous a permis d'embrasser des domaines aussi divers que la métaphysique, l'éthique, la religion, l'histoire, l'organisation sociale et le système juridique. Cet opportuniste, ennemi de tous les systèmes, a donc une idéologie d'une parfaite cohérence : il s'oppose à la multiplication des instances, des pouvoirs, des particularismes, car ceux-ci échappent à l'emprise d'une raison unificatrice. C'est pour la même raison qu'il suspecte la passion, hydre toujours renaissant dans des directions imprévisibles et incontrôlables, sujette d'autre part à toutes les manipulations, prête à tomber dans les pièges d'un pouvoir non rationnel et non éclairé. A cela, Voltaire oppose la fixité de la loi : principe de régularité, d'ordre, d'homogénéité et d'harmonie. Dans le Siècle de Louis XIV, Voltaire qui a une représentation mythique du centralisme monarchique, exprime un de ses rêves les plus chers : "Et l'état devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre". Principe d'ordonnance, l'Etat garantit l'exercice de la loi, et la loi garantit l'exercice "naturel" de la liberté ; la loi

protège les intérêts privés et donne aux propriétaires la possibilité d'entreprendre des tâches qui contribuent, en principe, à l'amélioration de la condition de tous. Elle garantit enfin les progrès "naturels" de la "civilisation". Dans ce système tout homme est libre en ce sens qu'il ne peut se laisser assujettir à la volonté d'un autre homme ; mais peut-il se laisser prescrire par d'autres les lois auxquelles il n'aura pas collaboré ? A cette objection, Voltaire ne répond pas.

L'idéologie de Voltaire est à la fois triomphante et envahissante. Le philosophe répète avec une ardeur militante les principes qui doivent faire progresser l'humanité. Contrairement à certains de ses successeurs, Voltaire défend ouvertement et pourrait-on dire sans "complexes" les intérêts de la bourgeoisie. Il a le sentiment de combattre pour une cause juste et naturelle, parce que la bourgeoisie est la classe la plus entreprenante et la plus éclairée au XVIIIe siècle. Son combat prend l'allure d'une fête: il lui est facile de choisir son camp et l'adversaire est facilement reconnaissable. Celui-ci commence d'ailleurs à dépérir sous le poids des sarcasmes. C'est pourquoi Voltaire est bien "le dernier des philosophes heureux" (R. Barthes).

+
+ +